

Charte de déontologie de Faune-Drôme

Version du 05/10/2010

Préambule

Faune-drome.org est un projet développé par la LPO Drôme pour rassembler, de façon volontaire, des données naturalistes de groupes taxonomiques divers, en vue d'en restituer les principaux éléments, d'abord aux participants inscrits, mais aussi au public le plus large. Les participants inscrits peuvent être des personnes physiques ou morales. Chacun est libre de renseigner les données qu'il souhaite, de les rendre publiques ou non, et d'en disposer pour son propre usage comme bon lui semble. L'élément central du projet est le site Internet www.faune-drome.org

Faune-drome.org est un outil qui contribue à l'objet statutaire de la LPO Drôme, à savoir la protection des oiseaux, des écosystèmes dont ils dépendent, et de la faune et de la flore associées. La collecte d'observations naturalistes et la diffusion des connaissances favorisent une meilleure protection de la nature par :

- la sensibilisation du public à la présence de ces espèces ;
- la réaction à la possible dégradation de site comportant les espèces connues ;
- l'identification des menaces sur ces espèces ;
- l'orientation des politiques publiques par la contribution aux documents de cadrage des politiques de conservation (Natura 2000, RNR, ENS) ou d'aménagement du territoire (PLU, SCOT...).

Le Comité Faune-Drôme assure la gestion générale de l'outil et anime le Comité de validation des données. Il est constitué de personnes qui peuvent être mandatées par le Conseil d'Administration (CA) de la LPO Drôme, ou salariées de la LPO Drôme. Sa composition est validée annuellement par le CA de la LPO Drôme et indiquée sur le site (rubrique « Droits d'accès »). Ces personnes possèdent les droits spécifiques de gestion quotidienne du site et des données ; ils sont qualifiés d'administrateurs du système. Cela leur confère une responsabilité particulière ; qu'ils honorent scrupuleusement selon les modalités décrites dans ce présent code. Le Comité Faune-Drôme agit sur délégation du CA de la LPO Drôme, qui a droit de veto sur toute décision prise par le Comité Faune-Drôme. Ce comité doit désigner un responsable qui dialoguera régulièrement avec le CA.

Le Comité de gestion Faune-Drôme définit la composition du Comité de validation des données et les règles générales de fonctionnement (cf. ci-dessous).

Le présent Code a pour objet de décrire les principes et les modalités de gestion des données qui garantissent les inscrits contre les usages dérivés non souhaités. Il est probable que certains cas de figure n'auront pas été envisagés : ils devront être abordés en suivant le même esprit général et discutés au sein du CA de la LPO Drôme si cela est jugé nécessaire par le comité Faune-Drôme.

Quelques éléments clés

Chaque personne physique est libre de renseigner les données qu'il souhaite, de les rendre publiques ou non, et d'en disposer pour son propre usage comme bon lui semble. L'élément central du projet est le site Internet www.faune-drome.org

Pour les personnes morales, l'élaboration préalable d'une convention de partenariat est nécessaire à l'ouverture de compte(s) de personne(s) physique(s) agissant pour le compte de personne(s) morale(s) (ex : associations, collectivités publiques, bureau d'études, gestionnaire de sites, etc...).

Certaines espèces et données ayant été identifiées comme sensibles par le Comité Faune-Drôme, aucune donnée brute les concernant n'est publique ; il s'agit de données dites cachées. Seules des restitutions synthétiques (répartition communale, par maille...) sont rendues publiques pour ces espèces et données. Il est également possible pour chaque auteur de cacher une de ses données s'il estime une sensibilité particulière à son observation. Par ailleurs, le Comité Faune-Drôme peut cacher une donnée non protégée par l'observateur, en fonction des critères de sensibilité qu'il a définis pour la gestion de la base de données. Il en informera alors l'observateur.

La consultation des données brutes est possible, mais impose d'une part d'être inscrit, et d'autre part de renseigner soi-même la base selon des proportions significatives (25 données par mois minimum). Les données cachées ne sont pas accessibles sauf cas décrit ci-dessous.

L'ensemble des données, y compris cachées, peut être utilisé dans le cadre des activités de la LPO Drôme pour accomplir l'objet statutaire cité en préambule, et dans le cadre des partenariats existants (décrits sur le site) et futurs.

NB : Il faut noter que, pour les nécessités de l'administration du système, la LPO Drôme dispose d'un droit de consultation sur l'ensemble des données. Cela lui confère une responsabilité particulière, qu'elle honore scrupuleusement selon les modalités décrites dans le présent Code.

Définitions

Inscrit : une personne physique ou morale inscrite sur faune-drome.org.

Auteur : un inscrit qui confie la gestion de ses données naturalistes à faune-drome.org.

Partie publique faune-drome.org : les pages publiques du site www.faune-drome.org ainsi que, par extension, toute restitution équivalente en substance, que ce soit sous forme électronique ou sous une autre forme disponible sur le site sans droit d'accès particuliers.

Donnée (brute) naturaliste : un ensemble comprenant, *a minima* :

- Une date (« quand ? »)
- Un lieu dit / un référencement géographique (« où ? »)
- Un nom d'espèce (« quoi ? »)
- Un effectif (« combien ? »)
- Un nom d'auteur (« qui ? »)

Des informations peuvent venir compléter la donnée brute, telles que le comportement des individus observés, la composition des groupes (sexe-âge), mais aussi un fichier image (photographie) ou son. C'est cet ensemble, unitaire lors de la saisie comme de la restitution, qui constitue ce que nous appellerons « donnée naturaliste » dans la suite du présent Code, et que les auteurs peuvent déposer sur faune-drome.org. Il est cependant entendu que toute partie significative d'une telle donnée naturaliste doit être considérée exactement de la même façon en ce qui concerne le respect des règles énoncées ci-dessous.

Les données gérées par Faune-Drôme concernent le département de la Drôme.

Une donnée naturaliste est constituée d'une partie « publique », restituée sur les pages de faune-drome.org et accessible aux visiteurs, d'une partie « privée » accessible seulement à l'auteur de la donnée pour ses propres besoins de gestion (visible aussi par les administrateurs du système), et d'une partie « réservée à la gestion » accessible aux titulaires des droits d'accès *ad hoc*, dans le cadre de la validation et plus généralement de la gestion des données.

Informations personnelles : l'ensemble des informations fournies lors de l'inscription, et éventuellement révisables par la suite, permettant de contacter ultérieurement un auteur pour d'éventuels besoins de gestion de ses données naturalistes.

Restitution de données brutes : la retranscription de la partie publique d'une donnée naturaliste dans la partie publique de faune-drome.org (visible dans la partie consultation des observations (données des 2, 5 ou 15 derniers jours, consultations multicritères, etc.).

Restitution sous forme de synthèse : l'intégration, dans la partie publique de faune-drome.org, d'une donnée naturaliste dans une synthèse sous forme de graphique, de cartographie ou toute autre forme qui ne permet plus son individualisation au sein du corpus, mais uniquement l'enrichissement de ce corpus.

Donnée cachée : une donnée naturaliste n'apparaissant pas dans les restitutions sous forme de données brutes. Le contenu de cette donnée sera entièrement privé et non public, et ne peut alors être accessible qu'à l'auteur et aux administrateurs du système. Ces observations peuvent néanmoins être utilisées dans le cadre des actions de la LPO Drôme pour accomplir son objet statutaire. Pour cela les précautions liées au statut d'espèce cachée seront prises lors de toute publication, communication d'informations liées à de telles données.

Art.1. Propriété intellectuelle, droit d'accès et de modification

Biolovision SARL et le réseau LPO sont créateurs de la base de données. La LPO Drôme est productrice de la base de données faune-drome.org au sens où elle a pris l'initiative de mettre à disposition une base de donnée en ligne et les investissements correspondants, puisque la constitution, la vérification et la présentation de son contenu atteste un investissement financier, matériel et humain substantiel.

Un droit entier et inaliénable de l'auteur inscrit sur l'ensemble des données qu'il a déposées dans faune-drome.org est défini. Ce droit lui permet de conserver l'usufruit et la possibilité d'exploiter ses données comme bon lui semble, dans les limites techniques imposées par l'outil informatique.

Chaque auteur inscrit conserve indéfiniment sur ses propres données naturalistes (ainsi que sur ses données personnelles, conformément aux réglementations sur l'informatique et les libertés) un droit d'usage ainsi que de modification et de suppression.

Néanmoins, s'il est contacté par des tiers, il est vivement encouragé à diriger la demande dont il fait l'objet vers la LPO Drôme, disposant d'un maximum de données. Cette dernière permet ainsi de répondre au mieux à la demande du tiers et garantit par son professionnalisme une réponse adaptée qui s'inscrit dans le cadre de son objet statutaire.

Nul autre inscrit n'est autorisé à modifier et encore moins à supprimer les données d'un auteur, sauf dans des cas exceptionnels d'administration décrits ci-dessous. L'auteur en sera alors averti. Dans la plupart des cas, les modifications éventuelles d'une donnée naturaliste seront limitées à sa partie réservée à la gestion.

Chaque inscrit a directement accès à ses propres données personnelles pour toute modification ou suppression, conformément aux réglementations en vigueur sur l'informatique et les libertés.

Art. 2. Honnêteté et qualité des données naturalistes

L'auteur garantit que les données naturalistes sont issues de ses propres observations factuelles. L'intégration de données fictives donnerait lieu à des sanctions telles que prévues dans les derniers articles du présent Code. L'inscrit a la possibilité de déposer des données de seconde main, à condition qu'il se soit assuré de l'accord de leur auteur original.

L'auteur s'engage à décrire aussi complètement et exactement que possible (notamment géographiquement) les données naturalistes qu'il dépose. Si une imprécision subsiste, l'auteur en fait état dans le champ « remarque » lors de la saisie.

L'auteur garantit, en déposant une donnée dans faune-drome.org :

- qu'il n'a pas concédé à titre exclusif tout ou partie des droits de propriété sur cette donnée ;
- dans le cas où la donnée est une œuvre dérivée : qu'il a respecté, respecte et respectera les droits de propriété intellectuelle de l'auteur de l'œuvre initiale (en particulier, que la source de la donnée est dûment mentionnée) ;
- que la donnée ne constitue pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante ni une reprise frauduleuse d'une donnée relevant d'autrui ;
- que la donnée et la façon de l'obtenir sont conformes aux différentes lois, règlements et autres textes en vigueur ;
- et de façon générale, que la mise à disposition publique de cette donnée dans le cadre de faune-drome.org ne porte pas atteinte aux droits de tiers, notamment au regard de leurs droits de propriété intellectuelle ainsi qu'au regard de leurs droits sur les données personnelles qui les concernent.

Il faut noter que ceci est valable pour les données naturalistes mais aussi pour les données personnelles, dans leurs composantes textuelles ou pour les documents (images, sons, etc.) qui y sont attachés.

À ce titre, l'auteur garantit la LPO Drôme contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de quiconque invoquerait un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale ou de parasitisme, auquel le dépôt de données dans faune-drome.org aurait porté atteinte. En particulier, l'auteur restant seul garant et responsable du respect de ces règles, la LPO Drôme ne saurait être tenue pour responsable de leur éventuelle violation.

Art. 3. Validation des données naturalistes

3.1. Le processus de validation

Afin de garantir la validité des informations de faune-drome.org, un Comité de Validation des données a été constitué. Il a pour mission de repérer les données sortant du cadre des connaissances naturalistes actuelles ou les données dont les informations sont incomplètes ou fausses et d'instruire leur validation. La composition du Comité de Validation est donnée sur le site www.faune-drome.org, et est validée annuellement par le Conseil d'Administration de la LPO Drôme.

Une donnée en cours de validation est identifiée par une icône *ad hoc* dans les listes de données. Elle n'est pas prise en compte dans les diverses statistiques, restitutions et synthèses effectuées par faune-drome.org. Son auteur est averti et il a la possibilité de corriger une éventuelle faute de frappe ou une erreur d'interprétation dans la partie publique de la donnée, ou de confirmer et compléter son observation. Le comité convient alors de valider ou non la donnée, en fonction des compléments fournis par l'auteur à une personne du comité de validation mandatée spécifiquement à cet effet.

Si le moindre doute subsiste, la donnée n'est pas validée.

Une donnée non validée n'apparaît pas dans les statistiques et les restitutions collectives de Faune-Drôme, y compris dans les restitutions cartographiques. Les données non validées sont cependant maintenues dans la base pour deux raisons :

- tout d'abord, l'auteur continue bien sûr d'en disposer en ligne comme toutes données personnelles ;
- ensuite, il est concevable qu'une donnée naturaliste non validée à une date donnée puisse se révéler valide ultérieurement, par exemple en tant que signe précurseur mal compris en son temps d'un mouvement qui se serait ultérieurement révélé de plus grande ampleur.

3.2. Comités d'Homologation

Il est important de noter que ce processus de validation interne est différent de l'homologation par le Comité d'Homologation National (CHN) ou le Comité d'Homologation Régional (CHR), qui conservent tous deux leurs prérogatives et leurs missions. Faune-drome.org détecte d'ailleurs automatiquement les données qu'il convient de soumettre à homologation nationale ou régionale, et signale qu'il en est ainsi. Ce comité est un gage supplémentaire de validité des données.

Une donnée non validée par respectivement le CHR ou le CHN ne peut-être considérée comme valide.

Art. 4. Restitution des données sur le site faune-drome.org

4.1. Restitution publique

Par défaut, les données naturalistes font l'objet de restitutions sous forme de listes de données brutes pendant quelques jours (15 jours maximum) dans la partie publique de faune-drome.org. Passé ce délai, elles ne font plus l'objet que de restitutions sous forme de synthèses.

Les synthèses sont accessibles à tout internaute, inscrit ou non. Il est entendu que :

- l'inscription étend les possibilités de consultation ;
- le fait de fournir soi-même régulièrement des données naturalistes (25 données par mois minimum) les étend encore, en donnant notamment accès à des consultations multicritères qui permettent des restitutions plus riches.

Les requêtes sur les données brutes sont possibles, mais cela impose d'être inscrit et de renseigner soi-même la base selon des proportions significatives (25 données par mois minimum). Les données cachées ne sont pas accessibles sauf cas décrits ci-dessous.

Les inscrits, lorsqu'ils sont en capacité de visualiser les données brutes de tiers, s'engagent à respecter les règles d'utilisation des données définies à l'article 5.

Données cachées

Les auteurs peuvent affecter à tout ou partie d'une donnée naturaliste un caractère plus particulier de confidentialité, par exemple du fait de sa sensibilité biologique (dortoir, nid, colonie...) ou de l'habitat qu'elle occupe. La donnée sera alors cachée par l'auteur.

Par ailleurs, si une observation non protégée par l'observateur révèle une information sensible comme cité ci-dessus, cette donnée mérite alors d'être protégée. Dans ce cas, le Comité de gestion des données faune-drome.org protège la donnée et informe l'observateur du caractère sensible de son observation.

La donnée cachée ne fera pas l'objet de restitutions publiques sous forme de données brutes. Elle restera intégrée au corpus de données et, par conséquent, fera l'objet de restitutions synthétiques compatibles avec l'objet premier de sa mise sous clause de confidentialité.

Lors de son inscription, chacun peut choisir que par défaut les données naturalistes qu'il déposera seront cachées. Via son paramétrage personnel du site, chaque inscrit peut modifier ce choix à tout moment pour ses données à venir, dans un sens ou dans l'autre. Un auteur qui choisit de fournir par défaut des données cachées voit ses droits d'accès aux restitutions réduits.

Certaines espèces sensibles sont placées d'emblée sous ce régime de restitution restreinte pendant la période de sensibilité particulière (le plus souvent durant la période de nidification), ou toute l'année pour certaines espèces sédentaires. Comme précédemment, il n'y aura alors aucune restitution publique sous forme de données brutes.

Informations personnelles

Seule une fraction réduite des informations personnelles relatives à chaque auteur apparaît dans la partie publique du site (dans sa fiche personnelle et auprès de chaque donnée naturaliste déposée). Chaque inscrit peut choisir, via son paramétrage personnel, que les données naturalistes qu'il dépose sur faune-drome.org soient restituées de façon anonyme.

4.2. Restitution privée

Chaque auteur conserve indéfiniment l'intégralité des droits d'accès à l'ensemble de ses propres données, sous forme de données brutes et sous forme des synthèses décrites ci-dessus, y compris pour les espèces sensibles.

Faune-drome.org constitue ainsi, pour chacun des inscrits, un puissant outil de gestion individuelle de ses propres données naturalistes, lui permettant des recherches multicritères en ligne, ainsi que des restitutions sous forme de listes ou sous diverses formes synthétiques.

Les possibilités de restitution ont d'ailleurs vocation à s'enrichir au fur et à mesure des améliorations apportées au moteur de recherche faune-drome.org. L'auteur peut aussi télécharger ses propres données et les stocker sur son ordinateur.

Art. 5. Autres utilisations des données

5.1. Utilisation des données par la LPO Drôme

L'ensemble des données, y compris cachées, peut être utilisé dans le cadre des activités de la LPO Drôme pour accomplir son objet statutaire et dans le cadre des partenariats existants et décrits sur le site.

5.2. Accès spéciaux aux données naturalistes

Le Comité de gestion de faune-drome.org se réserve la capacité d'attribuer des droits d'accès particuliers aux données naturalistes, dans le cadre de travaux de synthèse ou d'enquêtes. Ces droits, généralement limités dans le temps, portent sur les conditions d'accès spéciales à la base selon des critères taxonomiques ou géographiques.

L'obtention de tels droits est soumise aux dispositions suivantes :

- citer dans ses communications la source des données de la façon décrite dans le présent Code ;
- être soi-même contributeur significatif sur l'objet de la demande d'accès spéciaux.

Dans un souci de transparence totale, la liste des titulaires d'accès spéciaux présents ou passés est publiée sur www.faune-drome.org, ainsi que les conditions d'accès concédées.

Cas particulier des données cachées :

La publication ou la communication de données cachées, devra faire l'objet de la part du titulaire des droits d'accès spéciaux d'une attention très particulière en ce qui concerne leur rédaction, compatible avec l'objet premier de la mise sous clause de confidentialité de ces données et compatible avec l'objet statutaire de la LPO Drôme.

5.3. Utilisation des données par les partenaires de la LPO Drôme

En fonction des partenariats contractés par la LPO Drôme, des droits spéciaux peuvent être créés pour certains partenaires sur des approches thématiques, territoriales. La description des accès est publiée sur le site www.faune-drome.org à la rubrique « partenaire de la LPO Drôme ».

Sauf cas particulier dûment explicité, les données transmises à travers les partenariats actuels et futurs seront synthétiques et non brutes car la LPO Drôme, de part son expertise et sa connaissance du territoire drômois, est à même de proposer des analyses et des mises en perspectives des données départementales des plus pertinentes.

5.4. Utilisation des données en dehors des activités et partenariats de la LPO Drôme

Pour une utilisation en dehors des activités de la LPO Drôme, une demande écrite (y compris électronique) doit être formulée avant utilisation. En fonction de la demande le Comité de gestion de faune-drome.org ou le Conseil d'Administration de la LPO Drôme statuera sur la réponse à donner.

Art. 6. Comment citer faune-drome.org ?

Lorsque des données issues de faune-drome.org seront citées, le nom du site l'hébergeant et la date de l'extraction devront être mentionnés, ainsi que le nom de l'auteur.

Ainsi, la source des données isolées sera par exemple citée de la façon suivante : **[Auteur(s)]/LPO Drôme, in <http://www.faune-drome.org>/ (extraction le [date])**

Les jeux plus complexes de données, pour lesquels une liste des auteurs ne serait pas manipulable de façon réaliste en référence bibliographique, seront par exemple cités de la façon suivante :

LPO Drôme, in [http:// www.faune-drome.org/](http://www.faune-drome.org/) (extraction le [date])

Art.7. Inscription, désinscription

L'inscription sur le site www.faune-drome.org est gratuite et quasiment immédiate pour les personnes physiques ou morales. Elle implique *de facto* une acceptation du présent Code et des modalités de gestion qui y sont décrites.

Un utilisateur inscrit en tant que personne physique peut demander à tout moment sa désinscription du site. Il perd alors l'ensemble des droits liés à l'inscription à l'exception de la protection des données qu'il a déposées par les modalités décrites dans le présent Code. Il conserve certains devoirs pour une durée indéfinie, notamment ceux qui concernent les données de tiers auxquelles il aura eu accès durant sa période d'inscription.

À l'occasion de sa désinscription, il peut décider de laisser ses propres données déposées dans [faune-drome.org](http://www.faune-drome.org), pour qu'elles soient gérées selon les mêmes modalités que durant sa période d'inscription. Il peut aussi, par courrier papier adressé en recommandé avec accusé de réception à la LPO Drôme, demander la suppression de ses données naturalistes de [faune-drome.org](http://www.faune-drome.org). Ladite suppression sera réalisée dans un délai de 60 jours ouvrés à réception de la demande. Il lui appartient, avant sa désinscription et l'envoi du courrier, d'exporter ses propres données naturalistes sous l'un des formats autorisés par le système.

Art.8. Gestion des litiges

Les doutes quant à l'application du présent Code par un utilisateur, inscrit en tant que personne physique ou personne morale, seront examinés par le comité de gestion [faune-drome.org](http://www.faune-drome.org).

En règle générale, les mesures conservatoires suivantes seront susceptibles d'être prises de façon immédiate :

- dans le cas de dépôt en connaissance de cause de données fictives (cf. article 3) ou de violation des droits de tiers (cf. article 3) : cessation immédiate des droits de dépôt de données naturalistes dans [faune-drome.org](http://www.faune-drome.org), et marquage de l'ensemble des données du contrevenant, conduisant à un statut similaire à celui des données non validées (notamment, non prise en compte dans les synthèses).
- dans le cas de diffusion sans autorisation des données déposées par autrui dans [faune-drome.org](http://www.faune-drome.org), a fortiori contre rétribution : cessation immédiate des droits d'accès aux données naturalistes déposées par les autres inscrits à www.faune-drome.org et, après avis du CA, annonce à l'ensemble de la communauté des inscrits par l'intermédiaire d'une nouvelle postée par le gestionnaire du site.

Dans les cas les plus alarmants, ces mesures conservatoires pourront être cumulées, voire accompagnées de la désinscription de l'utilisateur. Ses données naturalistes lui seraient alors restituées dans les meilleurs délais sous l'un des formats d'exportation qu'autorise le système.

Ces mesures sont d'usage interne à faune-drome.org et n'interfèrent en rien avec d'éventuelles poursuites devant les tribunaux *ad hoc* dans le cadre de non respect des lois, règlements et autres textes en vigueur, notamment dans les cas où les droits ou la réputation d'inscrits ou de tiers (y compris la LPO Drôme ou son gestionnaire) sont mis en cause.

Art.9. Validité

Le présent Code, éventuellement complété par des annexes, est valide jusqu'à sa prochaine mise à jour. Les dernières versions du Code et de ses annexes sont téléchargeables sur le site www.faune-drome.org. Les mises à jour sont annoncées à l'ensemble des inscrits par l'intermédiaire d'une Nouvelle en indiquant les modifications significatives.

Fait à Saint-Marcel-lès-Valence, le 05 octobre 2010.